



Comité européen
des régions

ENVE

Pacte bleu pour l'Europe Approches locales de la résilience dans le domaine de l'eau

Une gouvernance européenne de l'eau inclusive, centrée sur les régions et les villes

La gestion non durable de l'eau et le changement climatique contribuent à la rareté de l'eau, aux inondations, à la pollution, à la propagation des maladies, à l'élévation du niveau de la mer et aux dommages causés aux infrastructures et aux écosystèmes.

Cela a une incidence sur la disponibilité de l'eau à des fins d'abreuvement et d'assainissement et menace notre sécurité alimentaire, notre production d'énergie et notre secteur manufacturier, tout en accroissant le risque de conflit entre les communautés locales.

#WaterWiseEU



Regardons l'eau autrement

En raison de la demande d'eau et des sécheresses, certaines régions d'Europe subissent un stress hydrique quasi permanent

et pas uniquement en Europe méridionale

La demande mondiale d'eau douce devrait dépasser l'offre

de **40%**
d'ici à **2030**

L'aggravation des incidences sur le climat pourrait se traduire par une réduction du PIB de l'UE

d'environ **7%**
d'ici à la fin
du siècle

Trop peu, trop, trop sale

L'UE doit veiller à ce que la gestion de l'eau fasse l'objet d'une stratégie à long terme et passer d'une approche de gestion de crise cloisonnée à une approche intégrée qui rétablit le cycle de l'eau et protège notre santé, notre bien-être, notre environnement et notre économie.

20% du territoire européen et 30% des Européens sont confrontés chaque année au stress hydrique, ce qui a un coût estimé à **€9 milliards d'euros par an**

60% des eaux de surface européennes ne sont pas en bon état écologique

Environ **53 millions** de personnes (**12%** de la population européenne) vivent dans des zones potentiellement **sujettes aux crues**

Depuis 1970, un **tiers** de nos écosystèmes d'eau douce ont été perdus

23% de l'eau traitée est perdue lors de la distribution dans l'UE

7% de la population européenne est confrontée à une **insécurité alimentaire modérée à grave**

La capacité utilisable des eaux de refroidissement des centrales électriques pourrait être **réduite de plus de 15%** d'ici à 2050

“

Le statu quo actuel présente des défis alarmants pour l'approvisionnement en eau potable, l'agriculture, la biodiversité et les infrastructures énergétiques dans différentes villes et régions de l'UE. En l'absence de perspectives d'amélioration, des mesures urgentes et globales sont indispensables pour concilier les besoins des utilisateurs, collectivités locales et régionales comprises. Il faut agir dès maintenant. ”

André Viola (FR/PSE)
rapporteur de l'avis

Quel est l'enjeu?

Le changement climatique et la mauvaise gestion de l'eau menacent la cohésion sociale et territoriale de l'UE, la décarbonation, la croissance économique et l'autonomie stratégique.

Le Comité européen des régions appelle

la Commission européenne à prendre des mesures

- ▶ Faire de l'eau une priorité européenne absolue au cours de son nouveau mandat 2024-2029 et nommer un commissaire chargé de l'eau;
- ▶ Adopter une stratégie européenne globale pour l'eau qui rétablit le cycle de l'eau et intègre l'eau dans toutes les politiques de l'UE;
- ▶ Accroître le financement des autorités infranationales et des acteurs du secteur de l'eau et mieux relier et renforcer les instruments de financement existants;
- ▶ Introduire un principe d'utilisation rationnelle de l'eau dans l'UE et élaborer un plan pour permettre aux grands consommateurs d'eau d'améliorer leur utilisation rationnelle de cette ressource tout en renforçant leur compétitivité;
- ▶ Renforcer les pratiques durables dans le domaine de l'eau dans le cadre de la politique agricole commune et soutenir les investissements dans une agriculture innovante afin de protéger la biodiversité, de renforcer la compétitivité et de revitaliser les communautés rurales;
- ▶ Construire des secteurs économiques écologiques qui utiliseront l'eau de manière rationnelle dans les secteurs de l'énergie, de l'agroalimentaire, du tourisme, de l'aquaculture et de la construction;
- ▶ Encourager la numérisation dans le secteur de l'eau afin de faciliter le partage des données à tous les niveaux de gouvernance et de garantir l'interopérabilité au niveau des bassins;
- ▶ Renforcer la coopération transfrontalière au niveau des bassins et les aspects liés à l'eau dans le cadre de la politique de voisinage de l'UE et des initiatives régionales/internationales visant à atteindre l'ODD 6 des Nations unies.

Encourage les États membres et les collectivités locales et régionales

- ▶ Collaborer à l'élaboration de plans relatifs aux ressources en eau qui examinent les besoins en eau potable, la nature, l'industrie et l'agriculture;
- ▶ Veiller à ce que la tarification de l'eau soit conçue de manière équitable et garantir un accès suffisant à l'eau pour la population en cas de suspension temporaire de l'approvisionnement en eau ou de réductions de la pression;
- ▶ Mettre en œuvre le principe du pollueur-payeur pour lutter contre la pollution à sa source;
- ▶ Intégrer une approche axée sur l'eau et les sols, afin que l'eau et les sols puissent entrer en ligne de compte pour orienter l'aménagement du territoire;
- ▶ Prévenir les fuites d'eau, accroître les investissements dans l'entretien et le renouvellement des infrastructures hydriques et encourager la transition vers une économie circulaire de l'eau;
- ▶ Adopter une approche «Une eau», qui encouragera la collaboration entre tous les utilisateurs d'eau et contribuera à sensibiliser à l'urgence des défis liés à l'eau.



Comité européen
des régions

Rapporteur de l'avis

André Viola (FR/PSE),
Membre du conseil départemental de l'Aude

Version en ligne



Créé en 1994, le Comité européen des régions est l'assemblée politique de l'UE où siègent 329 représentants des pouvoirs régionaux et locaux, tels que des présidents de région ou des maires, provenant de l'ensemble des 27 États membres et mandatés par plus de 446 millions d'Européens

Édité par la Commission ENVE du Comité européen des régions

Bruxelles, juin 2024

Rue Belliard/Belliardstraat 101 | 1040 Bruxelles/Brussel | BELGIQUE/BELGIË
Tel. +32 22822211 | e-mail: visuals@cor.europa.eu | www.cor.europa.eu
 @EU_CoR | /european.committee.of.the.regions
 /european-committee-of-the-regions | @EU_regions_cities

© Union européenne, 2024



Sauf indication contraire, la réutilisation de ce document est autorisée aux conditions prévues par la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de solliciter directement l'autorisation des titulaires des droits d'auteur concernés. En conséquence, vous êtes tenu(e) d'acquiescer des droits supplémentaires si un contenu spécifique comprend des travaux de tiers. Lorsque l'autorisation a été obtenue, elle annule et remplace l'autorisation générale susmentionnée et doit clairement indiquer toute restriction d'utilisation.



Office des publications
de l'Union européenne

PDF	Print
QG-02-24-591-FR-N	QG-02-24-591-FR-C
ISBN 978-92-895-3490-1	ISBN 978-92-895-3491-8
DOI 10.2863/33800	DOI 10.2863/785048